



# Syndicat de Défense des Policiers Municipaux

## Congrès National de la Police Territoriale

### CIRCULAIRE SYNDICALE

#### URGENCE ATTENTAT

Le Bureau National, le 12.12.2018



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture de la Haute-Garonne  
Direction des services du cabinet et des sécurités  
SIRACEDPC

Toulouse, le 12 DEC. 2018

#### MESSAGE VIGIPIRATE

##### Destinataires pour attribution :

- Mesdames et Messieurs les maires du département de la Haute-Garonne

##### Destinataires pour information :

- Sous-préfets d'arrondissement
- Secrétaire général de la préfecture
- Madame la Présidente du Conseil régional Occitanie
- Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Objet : Adaptation de posture VIGIPIRATE « Attentat de Strasbourg ».  
PI : 5

Suite à l'attentat survenu hier soir à Strasbourg, le Premier ministre a placé le plan Vigipirate au niveau "Urgence attentat".

En conséquence, une vigilance accrue et un niveau renforcé de sécurisation doivent être exercés en priorité sur les lieux de rassemblements de personnes et les grands espaces de commerces marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année.

Un attention particulière sera portée sur les marchés de Noël et les centres commerciaux où des mesures de palpation devront être mises en œuvre et où les mesures de contrôle d'accès devront également concerner les véhicules et objets entrants.

Il est demandé aux maires des communes sur lesquelles est installé un marché de Noël de le signaler à la Préfecture au 05.34.45.36.56 - 37.75 en précisant le dispositif de sécurité mis en place (contrôle d'accès, restrictions de circulation et de stationnement, protections passives...).

Les mesures de contrôle aux frontières seront renforcées.

Les forces de sécurité intérieure (FSI) et le dispositif Sentinelle sont mobilisés pour cet effort de sécurisation.

Il est également demandé aux maires de mobiliser leur police municipale.

J'appelle votre attention sur la nécessité de sensibiliser les organisateurs de rassemblements et responsables de sites recevant du public aux exigences de sécurisation, et de les appliquer sur vos propres rassemblements et sur vos sites :

- mettre en œuvre des mesures de sécurité appropriées, en renforçant notamment les dispositifs de protection passive contre le risque de véhicule-bélier (plots, barrières, blocs béton, etc.), sur les lieux (terrasses de restaurants à proximité de la voie publique par exemple) et les artères les plus fréquentées,



- maintenir un dispositif de sécurité jusqu'à la dispersion complète du public lors des sorties de spectacle ou de grand rassemblement public,
- exercer une vigilance accrue quant à la détention d'armes blanches ou autres objets suspects lors des contrôles mis en place aux entrées des rassemblements,
- disposer de moyens de communication et de procédures de diffusion de l'alerte vers les forces de sécurité intérieure de façon à réduire les délais d'intervention, lors de rassemblements,
- choisir, lors de l'organisation d'événements festifs en plein air, un lieu d'implantation qui présente le moins de vulnérabilités possibles. Les zones de stationnement des véhicules doivent être géographiquement isolées des zones d'évolution du public.
- développer des procédures permettant de confiner ou d'évacuer le personnel et le public dans les meilleures conditions face à une attaque terroriste dans l'enceinte d'un site ou d'un événement culturel ou lors d'une attaque à proximité
- gérer les files d'attente qui doivent faire l'objet d'une attention particulière, notamment quand elles se trouvent à proximité ou sur la voie publique,
- prendre contact avec les services de police ou de gendarmerie et avec la Préfecture.

Vous veillerez à ce que les logogrammes "Urgence attentat" soient mis en place.

Un guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique a été publié par le ministère de l'Intérieur.

Vous pourrez le télécharger ainsi que l'ensemble des documents, affiches, fiches de sensibilisation et guides Vigipirate sur les adresses suivantes:

[www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste](http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste)

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

---

FIN DE L'INFORMATION SYNDICALE

Le Président National,  
**Cédric MICHEL**

CONGRES NATIONAL DE LA POLICE TERRITORIALE  
SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX



SERVICE CONTENTIEUX

LE PRÉSIDENT NATIONAL : C. MICHEL